



J'ai été travailleur au noir et je ne suis toujours pas payé

Par **Etudiant78260**, le **09/07/2008** à **18:43**

Bonjour,
Je me présente, je suis un jeune étudiant en comptabilité, venant d'obtenir son BTS.
A l'époque des faits, j'étais stagiaires au sein d'un cabinet comptable, mon "employeur" a aimé mon travail et m'a proposé de travailler dans son cabinet le temps d'un mois. Le souci c'est qu'il y avait une contrainte, à savoir, il ne souhaitait pas me déclarer. Dans le souci de régler mes dettes (diverses amendes, chèques impayés...) j'ai accepté. Le problème est que cela fait un an, et il ne m'a toujours pas payé, il repousse sans cesse l'échéance, je ne voulais pas aller jusqu'aux tribunaux car j'avais l'intention de passer un DCG en alternance et son cabinet aurait été un excellent tremplin ... Mais depuis, mes envies ont changé, je souhaite passer mon diplôme en cursus "standart" et surtout, que justice soit faite. C'est pourquoi je vous demande quelles sont les possibilités qui s'offrent aujourd'hui à moi, quels sont mes moyens, à qui dois-je m'adresser, ai-je une chance, un jour de me faire payer ?
Merci de me répondre, cordialement.

Par **christelle07**, le **18/07/2008** à **01:39**

Commence par trouver un témoin qui t'a vu travailler ou retrouve un document que tu as signé, écrit, daté... Ensuite envoi un recommandé pour lui demander de te payer...
A savoir "tout contrat non écrit est réputé être un CDI"... Donc, si tu trouves des traces de ton passage et les preuves, tu es toujours en CDI chez lui... Et ce n'est plus un mois qu'il te doit...
Pour "le black", juridiquement, il faut bien insister sur le fait que c'est lui qui ne t'a pas déclaré... ce n'est pas toi qui a fait la demande de ce statut...

Par **Etudiant78260**, le **20/07/2008** à **13:24**

Merci beaucoup Christelle